



BPCE RECONFINE L'EXPRESSION DES SALARIE-ES

La Covid se répand à nouveau d'une façon exponentielle. La crise sanitaire est aussi grave que lors de la première vague. La première des priorités doit être la lutte pour limiter la contagion. Il faut faire en sorte que le maximum de vies soient épargnées et faciliter le travail du personnel de santé.

Le groupe BPCE se doit de prendre des mesures à la hauteur de la situation. Nous considérons que sur de nombreux points, le compte n'y est pas !

Banque : opérateur d'importance vitale

BPCE répète obstinément que nous sommes un opérateur d'importance vitale, dont acte. Nous le concevons parfaitement notamment pour la clientèle dite fragile qui doit pouvoir continuer à retirer des espèces et ainsi fréquenter les agences. **Pour le reste, nous considérons qu'il s'agit là d'opérations dites non-essentielle et exigeons leur traitement autant que possible à distance pour protéger la santé des salarié-es et des client-es.** BPCE considère que tout déplacement au sein des agences est d'importance vitale au risque d'exposer les client-es à une amende de 135 euros. Le flux constaté en agence dans la période est pourtant bien plus important qu'aux mois de mars et avril. **Le business passerait-il avant la sécurité des personnes ?**

La santé des salarié-es au second plan

Mais qu'en est-il de notre santé ? Au nom de la sempiternelle continuité d'activité, les salarié-es doivent-ils/elles pour autant être surexposé-es au risque COVID ? Nous avons d'ores et déjà alerté L. MIGNON officiellement par courrier sur les manquements organisationnels susceptibles d'exposer inutilement les salarié-es.

En cette période, faisons preuve d'imagination

Selon nous, la communication à la clientèle (*votre agence reste ouverte*) va à l'encontre du message favorisant l'utilisation des outils digitaux et est un exemple d'injonctions paradoxales auxquelles les salarié-es sont régulièrement confronté-es.

Pourquoi chercher à faire venir coûte que coûte la clientèle dans nos agences ? N'y aurait-il pas un lien de cause à effet avec la recrudescence des challenges commerciaux ? Aucun doute à nos yeux. Nombreux sont les commerciaux qui pour atteindre l'objectif du challenge sont « contraints » à inciter les client-es à se déplacer. En plus du stress et des risques psychosociaux qu'engendrent ces challenges, la venue des client-es en agence fait prendre des risques préjudiciables aux salarié-es et aux client-es. **Le business passerait-il avant la sécurité des personnes ?**

Un protocole sanitaire bien respecté partout ?

Adeptes de la méthode Coué, BPCE répète et insiste sur le fait que tout est respecté et ce malgré nos différentes alertes. Selon eux, il suffirait d'apporter une vigilance à la pause cigarette en extérieur, qui serait donc plus dangereuse que le briefing collectif en bureau. Nous voilà rassurés !

Travail à domicile empêché

Pour BPCE, il est impossible de favoriser ne serait-ce qu'un tant soit peu le télétravail pour les salarié-es du réseau d'agences.

Les dirigeants ne sont pas à une contradiction près. Ils redécouvrent les vertus de la proximité territoriale du réseau d'agences. Mais n'en doutons pas, le prochain plan stratégique balaira cet argumentaire.

L'affichage du dialogue social

Face aux bouleversements générés par cette crise sanitaire sans précédent, BPCE organise à l'occasion des réunions en audio conférence. Limitées à 1 heure, ces réunions au format mini révèlent le peu d'importance accordée au sujet de la COVID 19. Face à un risque inédit, potentiellement mortel et qui bouleverse l'organisation du travail de milliers de salarié-es, ces derniers sont en droit d'attendre un meilleur traitement de cette situation de crise qui s'installe malheureusement dans la durée. Nous y voyons une nouvelle démonstration du peu de considération des dirigeants accordée aux représentant-es du personnel soucieux-ses des conditions de travail et de la santé de leurs collègues.

Paris, le 19 novembre 2020 / 21-2020

Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Olivier Le Saëc – Alain Quesne



J'ADHÈRE

Union
syndicale
Solidaires

J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL **Sud-Solidaires** BPCE

NOM :

PRENOM :

SEXE : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

MAIL PERSONNEL :

TELEPHONE :

NOM DE L'ENTREPRISE :

CLASSIFICATION :

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET :

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE :

A :

SIGNATURE

Bulletin à retourner à votre correspondant local **Sud-Solidaires** ou à :

Sud-Solidaires BPCE – Bâtiment Odyssee – 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Les informations recueillies ici sont nécessaires à votre adhésion. Elles sont uniquement destinées au secrétariat du syndicat et ne sont en aucun cas transmises à une autre structure. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent (article 34 de la loi du 6/1/1978). Le cas échéant, veuillez-vous adresser au siège du syndicat.